

SOMMAIRE 2ème partie
L'ASSOCIATION

1. L'ASSOCIATION	3
1.1 <u>PRÉSENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION « LE RELAIS OZANAM »</u>	4
1.2 <u>OBJET DE L'ASSOCIATION – FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF</u>	
1.2.1. Buts associatifs	
1.2.2. Les instances de gouvernance associative	
1.2.3. Modalités de gouvernance	
1.2.4. Sources de financement et transparence financière	
1.3 <u>UNE EXPERIENCE DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE AU LOGEMENT ADAPTÉ</u>	6
1.4 <u>UNE EXPERIENCE DE L'ACCOMPAGNEMENT HORS HEBERGEMENT ET POUR L'ACCÈS OU LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT</u>	7
1.5 <u>UNE EXPÉRIENCE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ASSOCIATIVE ET DE L'AIDE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE</u>	8
1.6 <u>UNE EXPERIENCE DE L'ÉCOUTE ET L'ORIENTATION DES PUBLICS EN DEMANDE D'HÉBERGEMENT</u>	9
1.7 <u>UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX INSTANCES LOCALES ET DÉPARTEMENTALES DE DÉCISIONS, D'ORIENTATIONS ET DE RÉLEXIONS</u>	10
1.8 <u>UNE INSCRIPTION DANS LES RESEAUX LOCAUX, REGIONAUX ET NATIONAUX</u>	11
1.8.1 Niveau national.	
1.8.2 Niveau régional	
1.8.3 Niveau départemental	
1.9 <u>UNE IMPLICATION TERRITORIALISÉE, UN SAVOIR FAIRE RECONNU</u>	13

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION « LE RELAIS OZANAM »

« LE RELAIS OZANAM », Association loi 1901, a été créée en 1957 à Grenoble. Son objectif était de recueillir et d'héberger des hommes à la rue.

En 1970 l'Association OZANAM a ouvert une maison familiale de transit dans ce qui est aujourd'hui les 1 et 3 allée du Gâtinais à Echirolles.

La maison familiale de transit a été conventionnée comme Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale femmes familles par la DDASS en 1973, en même temps que son effectif diminuait en plusieurs étapes pour aboutir à la configuration actuelle de 25 appartements dont 9 dans le diffus.

En 1987, « LE RELAIS OZANAM » s'est détachée de l'Association OZANAM pour devenir une association indépendante œuvrant dans le champ de l'exclusion sociale.

L'Association « LE RELAIS OZANAM » s'est développée à partir de l'année 1995 avec la création du Service LE LOGIS (Logement Insertion Solidarité). Dans les années qui ont suivi, l'Association a ouvert et géré différents équipements et services sur les agglomérations grenobloises et voironnaises.

L'association est ainsi devenue un opérateur privilégié sur tous les segments (de l'écoute « 115 » à l'habitat durable) de dispositifs qui permettent d'offrir des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement de ménages (isolés et familles) en situation de précarité : Veille sociale de l'Isère, Places d'hébergement d'urgence, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'insertion, CHRS de stabilisation, Logements temporaires, Résidences Sociales habilitées PALDI, Pension de famille, Foyer de Jeunes Travailleurs, Mission d'Accueil et d'Information pour les Jeunes, mesures d'accompagnement Social Logements, baux glissants, dispositif de prévention des impayés locatifs...

En janvier 2009, l'association, à travers son projet associatif (voir annexe), a redéfini ses missions, objectifs et principes de mise en œuvre de ses actions en réaffirmant ses valeurs : solidarité et fraternité, respect de la personne, non abandon, promotion de l'être humain, égalité des personnes, engagement et citoyenneté.

Une soixantaine de salariés travaillent au Relais Ozanam :

- Plus de la moitié sont titulaires de diplômes en travail social ou du secteur paramédical dans le cadre d'une pluridisciplinarité : Diplôme d'Etat d'Assistante Sociale, Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, Diplôme de Conseillère en Education sociale et Familiale, Diplôme de moniteur d'atelier, Diplôme en psychologie...
- D'autres salariés ont des diplômes universitaires : hautes études en sciences sociales, master de sociologie, etc.
- Les salariés des services généraux sont titulaires de diplômes liés à leurs fonctions : comptable, secrétariat de direction, secrétariat, maintenance des locaux...

La taille de « l'ensemblier » géré par « Le Relais Ozanam » sur ses différents territoires d'intervention permet d'optimiser les moyens généraux nécessaires au bon fonctionnement de chacun des dispositifs : prétraitements comptables, maintenance, secrétariat, supervision des équipes...

1.2. OBJET DE L'ASSOCIATION – FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

1.2.1. Buts associatifs

L'association Le Relais Ozanam est une association laïque et indépendante qui a pour buts (article 2 des statuts):

- d'accueillir des familles en difficultés,
- de leur proposer orientation, hébergement, formation, aide dans leurs démarches (situation administrative, emploi, logement...), soutien dans leur réinsertion (accompagnement, mise en relations...),
- de les aider à redécouvrir et à mobiliser les ressources physiques, psychologiques, morales qui sont en elles,
- de promouvoir ou de développer, avec d'autres associations ou organisations, réflexions, informations, actions auprès de l'opinion publique et des responsables de tout niveau, en vue de remédier aux situations de détresse constatées et de lutter contre leurs causes.

1.2.2. Les instances de gouvernance associative

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'Association. Elle se réunit chaque année. Le Président de l'association présente le rapport moral de l'année qui vient de se terminer et les perspectives pour l'année en cours, le Trésorier de l'association présente les comptes et bilans de l'association. Le Commissaire aux comptes présente son rapport sur les comptes annuels de l'association.

La dernière assemblée générale de l'association s'est tenue le 22 juin 2010.

Le Conseil d'administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 7 à 21 membres, personnes physiques ou morales, élus par l'Assemblée Générale pour 3 ans, renouvelable par tiers chaque année.

A l'issue de l'assemblée générale 2009, le Conseil d'Administration de l'Association Le Relais Ozanam comprend 15 membres :

- 13 membres « personnes physiques »,
- 2 membres « personnes morales » représentant des collectivités locales partenaires de l'association.

Le Conseil d'administration se réunit régulièrement (environ tous les deux mois). Ainsi, pour l'année 2009 se sont tenus 6 Conseils d'Administration (8/01/2009, 12/03/2009, 30/04,2009,19/06/2009,28/09/2009,17/12.2009). Pour l'année 2010, 5 Conseils d'Administration se sont tenus ou sont prévus ((4/022010, 27/04/2010, 31/05/2010, 31/08/2010, 09/11/2010).

Le Bureau

Il constitue l'instance de direction de l'association, il est composé :

- du Président,
- de deux Vice-président(s),
- d'un Trésorier, et d'un trésorier adjoint
- d'un Secrétaire Général et de deux secrétaires généraux adjoints
- de deux administrateurs « chargés de mission » (informatique, recherche de subvention,...).

1.2.3. Modalités de gouvernance

Les principes de mise en œuvre de la gouvernance associative sont précisés dans le projet associatif approuvé en janvier 2009 par le Conseil d'Administration.

« L'Association « LE RELAIS OZANAM » est dirigée par un Conseil d'administration élu lors des Assemblées Générales. Il désigne en son sein un Président et un bureau. Le Conseil d'administration décide de la politique de l'Association et fixe les orientations générales.

Le Président et le bureau établissent des délégations au profit du Directeur de l'Association. Ce dernier peut donner délégation au Directeur Adjoint et aux Chefs de service.

C'est ainsi que s'amorce une organisation déconcentrée permettant une répartition des pouvoirs au plus près des activités gérées par l'Association.

Le Conseil d'administration établit la liste des administrateurs référents de chaque activité. De même, il désigne les administrateurs et éventuellement, un cadre ou un salarié pour représenter l'Association dans les structures extérieures.

Le Conseil d'administration, avec les cadres, s'assure de la qualité des actions développées et des locaux mis à disposition des salariés comme des résidents.

Il fixe, chaque année, en concertation avec les cadres, les objectifs de travail annuels. Il peut prévoir également une procédure d'évaluation du degré de réalisation de ces objectifs en les restituant dans le cadre des valeurs de l'Association.

Son rôle est de développer des outils de communication interne et externe afin de favoriser les échanges qui motivent et affirment un sentiment d'appartenance à l'institution.

Soucieux de rapports sociaux harmonieux et en cohérence avec les valeurs de l'Association, le Conseil d'administration s'assure du bon fonctionnement et du développement de toutes les instances représentatives des salariés (DP, CE) comme des résidents (conseil de vie sociale ou espaces de paroles mis en place). »

1.2.4. Sources de financement et transparence financière

L'association bénéficie d'une trentaine de sources de financement qui se répartissent entre :

- Etat DDCCS : 50%
- Ressources liées aux activités (participations des résidents et hébergés, APL,...) : 20%
- Communes et intercommunalités : 10%
- Conseil Général : 10%
- Autres financeurs (dons privés, bailleurs, Collecteurs,...) : 10%.

L'association fait appel à un commissaire aux comptes et à un expert comptable.

Le trésorier de l'association est expert comptable à la retraite.

Le trésorier adjoint de l'association est un cadre en Ressources Humaines retraité du secteur bancaire.

Chaque année, l'association présente ses comptes à tous les membres de l'association. L'association adresse aussi annuellement les comptes aux administrations et financeurs avec lesquels elle est en lien. Elle présente aussi les principales données financières dans le cadre des différents comités technique ou de pilotage des activités.

1.3. UNE EXPERIENCE DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE AU LOGEMENT ADAPTÉ

L'association Le Relais Ozanam a développé au cours de son histoire un réseau diversifié de dispositifs d'hébergement afin d'adapter ses réponses aux besoins émergents ou non couverts pour les publics en situation de précarité :

La segmentation de l'hébergement, ou tout au moins les appellations des dispositifs, étant différents au niveau départemental, régional et national, chacune des activités est définies par ses missions.

- **Hébergement d'urgence** : l'association gère 12 places d'hébergement d'urgence (accueil via « le 115 » ou « à la porte ») pour tout public à Voiron et pour lesquelles elle applique les principes d'inconditionnalité et de continuité de la prise en charge.
- **Hébergement temporaire** pour permettre à des ménages (isolés et familles) de sortir de leur situation d'urgence et/ou de murir un projet d'insertion et d'accompagnement. Les modalités d'accompagnement sont contractualisées dans un document tripartite : ménage hébergé, référent social (prescripteur de l'hébergement ou service SALTo), et association Le Relais Ozanam, gestionnaire de l'hébergement.
- **Hébergement transitoire** pour amener les ménages (isolés et familles) accueillis jusqu'au logement de droit commun. Ce dispositif propose le même mode de contractualisation que l'hébergement temporaire avec un « accompagnement global externalisé » et un soutien de l'association dans la recherche d'un logement pérenne.
- **Foyer de Jeunes Travailleurs** qui héberge des jeunes entre 18 et 25 ans en situation d'insertion professionnelle. Le FJT de Voiron propose aussi quelques places pour des jeunes nécessitant un accompagnement social plus soutenu.
- **CHRS d'Insertion** pour l'accueil et « l'accompagnement global » de ménages (isolés et familles) en cumul de difficultés dans l'objectif d'une insertion sociale et professionnelle.
- **CHRS de stabilisation** qui héberge et accompagne des personnes (couple et isolés) en situation de grande exclusion et prioritairement accompagnés d'animaux. Il s'agit d'une structure à « haut seuil de tolérance », avec un « accompagnement global » (même s'il s'appuie sur un fort partenariat) mais sans injonction d'insertion ni durée d'accueil définies a priori.
- **Pension de famille** : logement adapté pour des personnes isolées ou en couple pour lesquelles le logement de droit commun n'est pas envisageable en raison de difficultés dans la création ou le maintien du lien social. Cette structure propose un logement associé à des temps de convivialité. Comme le CHRS de stabilisation, l'accompagnement s'articule essentiellement sur la notion « de prendre soin ».

1.4 UNE EXPERIENCE DE L'ACCOMPAGNEMENT HORS HÉBERGEMENT ET POUR L'ACCES OU LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT

- **Accompagnement Social Logement** : l'association est mandatée pour ces mesures qui sont exercées sur le lieu d'habitat des personnes (dans leur logement, dans la famille, dans un hébergement). Ce sont des mesures soit pour le maintien (problèmes d'endettement locatif, de difficultés de voisinage...) soit pour l'accès dans un logement (manque de ressources financières, endettement sur logement précédent, accès à un premier logement...).
- **Loi DALO** : l'association est agréée par l'Etat pour la constitution du dossier et l'accompagnement des ménages dans le cadre de la loi sur le Droit au Logement Opposable.
- **Baux glissants** : l'association est titulaire d'un contrat de location et contractualise avec le bailleur et le ménage accompagné qui devient sous locataire. Un bilan est effectué au bout de 6 mois et si la situation du ménage lui permet de devenir locataire en titre, le bail « glisse » à son nom et l'association se retire du contrat. L'association exerce deux types de baux glissants : des baux glissants mandatés par le Conseil Général, des baux glissants qu'elle propose aux personnes sortant de l'un de ses CHRS lorsque la situation du ménage n'est pas encore suffisamment stabilisée.
- **Dispositif de prévention des impayés locatifs et des expulsions** : l'association a passé convention avec des bailleurs sociaux (SDH, ACTIS, Grenoble Habitat, PLURALIS) qui signalent des ménages en début d'impayés sur leur parc locatif. L'association gère un fond alimenté par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et propose aux ménages concernés une aide financière au paiement de la dette, associée à un accompagnement social. Ce dispositif a été valorisé comme exemple de « bonne pratique » dans le rapport national du comité de suivi de la loi DALO.
- **Accompagnement Social Dans et Vers le Logement** : en 2009, dans le cadre du plan de relance, l'association a été retenue par l'Etat pour expérimenter des mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL). Ces mesures permettent un décroisement des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement et une adaptation plus forte des interventions sociales aux difficultés des ménages (plutôt qu'une adaptation des ménages aux différents dispositifs).

1.5 UNE EXPÉRIENCE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ASSOCIATIVE ET DE L'AIDE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Au fil des années, l'association Le Relais Ozanam a développé des capacités d'expertise, de maîtrise d'ouvrage ou d'aide à la maîtrise d'ouvrage.

Ses actions se sont concentrées sur son « cœur » de métier qui est l'hébergement ou le logement adapté pour des personnes en difficultés sociales et personnelles.

L'association a souvent participé, voire a été à l'initiative de la création de dispositifs d'accueil et d'hébergement innovants. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur des réglementations parfois en cours d'élaboration (par exemple les Résidences Sociales en 1995 ou les pensions de famille/maison Relais en 1997) ou à même contribué à faire évoluer les règles de financements des aides à la pierre (par exemple, prise en compte des surfaces collectives dans les subventions intercommunales pour les Pensions de famille).

Son implication sur des réseaux nationaux (FNARS, Fondation Abbé Pierre) permet à l'association une mise à jour régulière de la réglementation concernant la création de bâtiments ou logements destinés à l'hébergement. Elle permet aussi de faire remonter au niveau national, par l'intermédiaire de ses réseaux, les difficultés d'application ou les effets non prévus de certains textes réglementaires.

La politique associative est de conditionner le fonctionnement futur d'un établissement à la manière dont il aura été réfléchi et monté financièrement lors de la phase d'investissement. C'est pourquoi l'association n'intervient jamais comme simple gestionnaire « à la remise des clés » d'un bâtiment mais soit :

- effectue elle-même la maîtrise d'ouvrage,
 - o création de la « maison de transit »,
 - o réhabilitation des locaux du CHRS de l'association sur Echirolles,
 - o création d'espaces modulaires pour l'accueil de personnes en situation de grande exclusion et accompagnées d'animaux,
 - o projet de création d'une pension de famille.
- intervient en soutien au bailleur, au propriétaire, à la collectivité locale pour le montage, le suivi et la recherche de financement pour le projet immobilier
 - o Résidence sociale le Logis de Iles
 - o Résidence sociale Le Grand Champ
 - o CHRS et hébergement d'urgence Logis des collines
 - o Foyer de Jeunes travailleurs Les Noyers Verts,
 - o Etc...

L'association est reconnue par ses partenaires (bailleurs, collectivités, institutions, autres associations...) pour ses compétences dans les montages de projets, sa connaissance des circuits de financements, des cadres réglementaires et des différentes aides possibles et sa capacité à suivre la réalisation des équipements. Pour ces raisons, l'association est régulièrement sollicitée pour avis et conseils même s'il s'agit de projets dont elle n'effectuera ni la maîtrise d'ouvrage, ni la gestion.

1.6 UNE EXPERIENCE DE L'ÉCOUTE ET L'ORIENTATION DES PUBLICS EN DEMANDE D'HÉBERGEMENT

- **Diagnostic conseil en hébergement et/ou en accompagnement** pour des salariés d'entreprises affiliées aux collecteurs du « 1% » membres de Droit de Cité (GIC, Alliance...). L'association peut intervenir dans le cadre de conventions avec Droit de cité.
- **La Veille Sociale Départementale de l'Isère** : L'association est gestionnaire de la Veille Sociale de l'Isère qui organise et coordonne les acteurs de l'urgence sur le département. Elle constitue le support du numéro d'appel 115 qui pour fonctions : d'informer les personnes sans abri sur les possibilités d'hébergement, d'aide alimentaire, d'accès aux soins et à l'hygiène, d'opérer une régulation et une veille auprès des grands exclus, d'alerter en cas d'extrême urgence les services compétents.
- **la gestion d'un « lieu d'écoute commune » unique** sur l'agglomération grenobloise est assurée par l'association « Relais Ozanam » par délégation des autres structures partenaires et en partenariat avec les services de la Direction départementale de la cohésion sociale et du Conseil général. Ce lieu d'écoute réunit cinq centres d'hébergement et de réinsertion sociale accueillant des femmes et des familles, et un Centre maternel. Ce dispositif collectif permet aux personnes de formuler une demande d'admission en CHRS et d'obtenir une réponse adaptée à leur situation sociale en fonction de l'analyse qui en est faite.
- **Le comité technique de veille** : l'association participe en tant que représentante du dispositif d'urgence et des structures d'hébergement transitoire au comité technique de veille piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et dont le rôle est l'étude des situations des ménages en difficultés ou ne trouvant pas solution dans le dispositif d'hébergement ainsi que les recours sur le Droit à l'Hébergement Opposable.

1.7 UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX INSTANCES LOCALES ET DEPARTEMENTALES DE DECISIONS, D'ORIENTATION ET DE REFLEXION

L'association s'inscrit dans un partenariat avec les institutions pour, à partir de son positionnement associatif, contribuer à la compréhension des phénomènes de précarité, à l'évolution des politiques publiques et à une meilleure prise en compte des personnes en difficultés sociales et personnelles.

- **Plan Départemental d'Hébergement, d'Accueil et d'Insertion (PDHAI).** L'association a participé à l'ensemble des groupes de travail pour l'élaboration du plan départemental. Deux salariés ont animés les groupes « Urgence » et « traitement des demandes d'hébergement ». Le directeur de l'association, en tant que représentant du collectif FNARS 38, est membre du comité de pilotage et du groupe d'écriture du plan départemental.
- **Plan d'Accès au Logement des personnes défavorisées de l'Isère (PALDI) :** l'association a participé aux travaux d'élaboration du plan ainsi qu'aux groupes de travail qui ont suivi (logements d'insertion, baux glissants,...).
- L'association est régulièrement invitée à participer à l'élaboration ou à la réflexion des **Programmes Locaux de l'Habitat** (PLH METRO, PLH du Pays Voironnais) ou est consultée à titre « d'expert » (PLH Bièvre Valloire, PLH des communautés de communes du Sud Grenoblois,...).
- **Fond Solidarité Logement :** en tant que représentant des associations œuvrant en direction des plus démunis, le directeur du Relais Ozanam est membre du comité de pilotage du FSL.
- L'association est présente au **comité de veille départemental** et au **comité de veille Sud Isère** en tant que gestionnaire de la Veille Sociale de L'Isère et représentante de la FNARS 38.
- L'association est membre des **comités techniques et de pilotage départementaux** des Résidences sociales PALDI, des pensions de famille, des CHRS femmes/familles, de l'Accompagnement Social Logement, des Foyers de Jeunes travailleurs, des CLLAJ.
- L'association anime des **coordinations inter partenariales** : réseau départemental des résidences sociales, CHRS femmes/familles sur l'agglomération grenobloise.
- L'association est présente au **Comité de Pilotage Départemental du COHPHRA** (Connaissance de l'Offre et de la Demande d'Hébergement des Personnes Hébergées en Rhône-Alpes), outil expérimental d'observation, en tant que représentant du Collectif Fnars 38 mais aussi en qualité de tête de réseau pour les CHRS Femmes-Familles et l'hébergement d'Urgence.

1.8 UNE INSCRIPTION DANS LES RÉSEAUX LOCAUX, RÉGIONAUX ET NATIONAUX

L'association Le Relais Ozanam est adhérente de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale), l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux), l'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes), l'U.R.C.L.L.A.J (Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes), et de la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la personne). Elle est partenaire de la Fondation de l'Abbé Pierre et de la Fondation des Entreprises Sociales de l'Habitat (ESH).

Dans le cadre de la transversalité associative, la participation de salariés à un groupe de travail qu'il soit national, régional ou départemental, bénéficie à l'ensemble de l'association.

Niveau National

Le groupe national d'appui jeunes de la FNARS

L'association participe depuis plusieurs années au groupe national qui s'intéresse aux 16-25 ans en situation « de devoir assumer leur autonomie alors qu'ils n'en ont pas les moyens ».

Ce groupe de travail étudie les phénomènes de précarisation et de paupérisation du « public jeune », s'interroge sur les politiques publiques qui leur sont liées, propose des orientations et définit les positionnements de la fédération nationale en vue d'interpeller l'Etat et les différentes collectivités et acteurs sur les questions liées à la prise en compte des jeunes (évolution des textes de loi, propositions d'amendement, ...).

Le Groupe national santé de la FNARS

Aux problèmes de logement et d'hébergement, les personnes en situation de précarité cumulent souvent des difficultés de santé qui constituent des freins à leurs possibilités d'insertion sociales et professionnelles. L'association relais Ozanam, depuis 2009, est représentée dans cette instance de réflexion nationale.

Réseau National des Pensions de famille de la Fondation Abbé-Pierre

Les pensions de famille (existantes ou à venir) gérées par l'association sont affiliées au réseau des pensions de famille et boutiques solidarité de la Fondation de l'Abbé Pierre. A ce titre, l'association participe au suivi national de ce dispositif et a été associée à l'élaboration d'une charte nationale des pensions de famille.

Niveau Régional

Le Conseil d'Administration de la FNARS Rhône Alpes

L'association est représentée au Conseil d'Administration de la FNARS Rhône-Alpes qui fédère plus d'une centaine d'associations œuvrant dans le champ de la lutte contre l'exclusion.

Au sein de ce réseau, s'échangent des informations, se confrontent des pratiques, s'élaborent des propositions et se développent des actions.

Le groupe régional d'appui jeunes de la FNARS

L'association anime le « groupe d'appui régional jeunes » qui met en commun les constats, les dysfonctionnements et les manques, au niveau régional, dans l'accompagnement et l'hébergement du « public jeunes ».

La commission logement de la FNARS Rhône-Alpes

L'association participe aux travaux de la commission logement de la FNARS Rhône-Alpes qui permet d'étudier la réglementation, de comparer, dans les différents départements de la Région, les pratiques, circuits d'attributions, liens bailleurs/association en vue d'une meilleure prise en compte des difficultés de relogement des ménages en situation d'hébergement.

La commission urgence/veille sociale/115 de la FNARS Rhône-Alpes

L'association intervient dans les actions du groupe urgence/veille sociale/115 de la FNARS Rhône-Alpes, lieu d'échanges, de propositions, de formations, d'information, de régulation des pratiques départementales sur les questions liées à l'urgence sociale.

L'URCLLAJ

La Mission d'Accueil et d'Informations sur le logement des Jeunes (M.A.I.J.), activité gérée par le Relais Ozanam adhère à l'Association des C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) de Rhône-Alpes (U.R.C.L.L.A.J) depuis 2006.

Cette adhésion favorise les échanges par le partage des pratiques professionnelles et d'informations concernant la thématique logement des jeunes (aspects législatifs et réglementaires, les aides financières possibles...).

Niveau Départemental

Collectif des structures d'accueil et d'hébergement de l'Isère/ FNARS 38

Le collectif FNARS se « positionne comme action de référence et organisateur du déploiement de l'action publique ». Il est l'instance de régulation et de coordination des associations proposant hébergement et accompagnement des publics dits défavorisés.

L'association Le Relais Ozanam participe très activement à l'animation de ce collectif. Le directeur est membre du groupe de pilotage.

Comité départemental de suivi de la loi DALO

Le département de l'Isère est l'un des seuls en France à avoir mis en place un comité de suivi de la loi DALO qui regroupe bailleurs, collectivités et associations (d'hébergement, de défense de locataires...). L'association Le Relais Ozanam est membre de ce comité de suivi en tant que représentante des structures d'hébergement et d'insertion.

Un toit pour tous et Conseil Social de l'Habitat

L'association est membre du conseil d'administration d'Un Toit pour Tous. Elle est aussi membre du comité de pilotage du Conseil Social de l'Habitat, instance de veille et d'interpellation sur les questions de logement et d'hébergement des plus démunis sur le département de l'Isère.

Création et participation au collectif départemental des Foyers de Jeunes Travailleurs

Nos pratiques d'accompagnement et d'hébergement des jeunes (18-25 ans) nous ont conduit à un regroupement dans le cadre d'un collectif de FJT afin d'élaborer une réflexion de fonds sur la prise en charge des jeunes majeurs et d'alerter les différents partenaires locaux (collectivités territoriales) et nationaux (haut commissaire à la jeunesse) sur la détresse des situations.

Groupe de travail sur les mesures de baux glissants

Un groupe de partenaires (Etat, Conseil Général, Associations) constitué dans le cadre du PALPD travaille sur un référentiel des baux glissants, sur les liens entre les différentes formes de baux glissants et sur les modalités de développement de ce type de mesures. Le Relais Ozanam participe à ce groupe.

1.9 UNE IMPLICATION TERRITORIALISÉE, UN SAVOIR FAIRE RECONNU

La volonté de l'association est de participer, de se nourrir des réflexions et expériences départementales, régionales ou nationales et de les mettre en lien avec les nécessités, besoins et contraintes locales. L'association propose, plutôt qu'un processus de modélisation des réponses, une adaptation de ses pratiques aux caractéristiques propres aux territoires sur lesquels elle intervient. De plus, son organisation repose sur un découpage par unités proches des terrains d'intervention plutôt qu'une centralisation des activités.

Depuis de nombreuses années, l'Association « Le Relais Ozanam », a répondu à des communes et des intercommunalités pour prendre en compte, sur leur territoire, les problématiques liées à l'accompagnement et l'accès au logement des populations les plus fragiles.

Ce partenariat très dense entre tous les acteurs locaux a permis au Relais Ozanam d'accompagner les réflexions et les développements dans le cadre d'une politique globale de l'habitat, de l'hébergement et de l'accompagnement social sur le département de l'Isère.

Les savoirs faire de l'association « Le Relais Ozanam » sont liés à :

- ✓ Une compétence « d'hébergeur » pour laquelle « Le Relais Ozanam » est reconnu depuis de nombreuses années, et qu'il met en œuvre dans plusieurs dispositifs (FJT, urgence, temporaire, transitoire, CHRS, etc. ...) et sur plusieurs sites d'implantation (FJT les Noyers Verts, Logis des Collines à Voiron, Logis des Iles, CHRS à Echirolles, CHRS à Grenoble, hébergement temporaire Echirolles, Pont de Claix, Saint-Egrève, etc. ...).

Cette compétence repose sur une rigueur de la gestion du bâti, sur une rigueur des rapports avec les hébergés (compétence d'accompagnement, présence et soutien des hébergés avec les partenaires dans la réalisation des étapes de leur projet y compris la question de la sortie de l'hébergement) et sur une connaissance de tous les dispositifs d'hébergement et de leurs spécificités (pertinence de l'orientation à l'entrée et à la sortie de la structure d'accueil).

- ✓ Une compétence en matière d'accompagnement qu'il soit lié ou non à un hébergement : accompagnement global en CHRS, accompagnement en résidence sociale, FJT et hébergement temporaire, accompagnement dans le logement pour les mesures ASL, accompagnement et information sur le logement pour les jeunes, expérimentation de mesures d'accompagnement dans et vers le logement (AVDL), etc. ...
- ✓ Une compétence « d'ingénierie de développement » sur laquelle se sont appuyés les développements successifs des réponses aux besoins locaux : résidence sociale et accueil d'urgence, temporaire, temporaire spécifique jeune, pension de famille...
- ✓ Une volonté forte de partenariat avec les acteurs et réseaux locaux. Cette inscription territoriale permet d'adapter le projet aux spécificités de la commune ou de l'intercommunalité concernée et de faciliter l'inscription de la structure et surtout des personnes hébergées ou accompagnées dans l'environnement médico-social, culturel...

Ces compétences et positionnements, associés à une bonne connaissance des circuits administratifs et institutionnels (aides à l'investissement, aides au fonctionnement) ont régulièrement conduit des collectivités locales à faire appel à l'association pour développer, sur leur territoire, des réponses d'accompagnement et/ou d'hébergement :

- Maîtrise d'ouvrage (1995) puis gestion de la résidence sociale Le Logis des Iles en lien avec la **ville de Grenoble** et le bailleur social « Grenoble Habitat »,
- Conventionnement avec les **villes de Pont de Claix** (1996), **Echirolles** (1996), **Saint-Egrève** (2009) pour créer sur leurs territoires des réponses aux besoins d'hébergement de ménages en difficultés,
- Mission « d'ingénierie sociale » avec le **Pays Voironnais** (1997 à 2010) pour développer puis gérer progressivement des solutions répondant aux différents besoins de la collectivité (hébergement et accompagnement des jeunes, hébergement d'urgence, pension de famille, CHRS, hébergement temporaire et transitoire...). Le dernier projet sur ce territoire consiste en la création, sur la ville de Tullins, de logements rattachés au Foyer de Jeunes Travailleurs.
- Aide à la maîtrise d'ouvrage (2009) avec la **communauté de communes du sud grenoblois** pour la création d'hébergement temporaire et d'une pension de famille.